

# COMPTE-RENDU DE SEANCE

**DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le 1<sup>er</sup> février à 19h45, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRÉ, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 27 janvier 2016.

## **Présents :**

Mme MOTHRÉ, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE, M. DORÉ, M. PIGOT, M. GUILLOT, Mme HENRIET, Mme KECHICHIAN

## **Excusés :**

M. ROCHE a donné pouvoir à M. DESARTHE  
Mme FOURNOL a donné pouvoir à Mme KECHICHIAN  
Mme TESSIER a donné pouvoir à Mme MOTHRÉ

**Secrétaire de séance :** Mme Maryline HEUZÉ

Mme le Maire ouvre la séance à 19h45.

## **I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu du 14 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité

## **II – CONTRAT RURAL : APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat rural sollicité a pour objet la réalisation des travaux suivants :

- Construction d'une cantine scolaire pour 348 784 € HT
- Construction d'une garderie péri scolaire pour 442 407 € HT
- Mise en accessibilité de la salle polyvalente pour 161 143 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 952 334 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le programme de travaux présenté et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

## **S'ENGAGE :**

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération

- A réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans
- A ne pas dépasser 80 % de subventions publiques.

**SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats Ruraux, au taux de 45 % pour la Région et de 35 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 240 000 € pour un montant plafonné à : 300 000 €.

**DESIGNE** le cabinet d'architecte ROBIN-BOIDOT pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne et autorise Madame Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

### **III – FONDS D'EQUIPEMENT RURAL : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural a pour objet l'aménagement des abords de la cantine scolaire pour un montant de travaux estimé à 107 500 € H.T.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le programme de travaux présenté par le cabinet d'architecte ROBIN-BOIDOT.

**S'ENGAGE :**

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,

- à inscrire cette action au budget de l'année 2016,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

#### **IV – RESERVE PARLEMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION**

La commune de **FONTAINE LE PORT** envisage d'entreprendre des travaux de réaménagement de la **rue Jean Moulin** suite au chantier de la construction de la cantine garderie et de la mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Cette rue deviendra une voie piétonne pour la cantine garderie ainsi que pour la salle des fêtes.

La mise en place de bornes auto relevable permettra de protéger la voie, et de laisser uniquement la circulation des piétons et cycles au bon gré de la municipalité

Le présent dossier décrit ce que la commune désire engager, sous réserve d'un soutien financier.

L'aménagement consiste à la création d'une voie de largeur de 6ml sur 40ml de long, avec deux pentes sur un caniveau central de type CC1. Cette voie sera recouverte d'un enrobé BB 0/10 sur 5cm d'épaisseur.

Des bornes auto relevable seront mises en place de chaque côté de la voie.

L'estimation pour le total de ces aménagements s'élève à **29 022,60 € Hors Taxe, soit 34 827,12 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** une aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour

l'aménagement de la rue Jean Moulin

#### **V – DETR : DEMANDE DE SUBVENTION**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de demandes de subventions, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), qui vont être faites et sollicite son accord. Il s'agit des opérations suivantes :

Bâtiments scolaires du 1<sup>er</sup> degré :

- Construction d'une cantine
- Construction d'une garderie périscolaire

Défense incendie Travaux de sécurité et aménagements divers :

- Renforcement partiel de réseau d'eau potable en vue de mettre aux normes un réseau de défense incendie existant compatible avec le schéma départemental d'alimentation en eau potable

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**SOLLICITE les subventions au titre de la DETR pour l'année 2016 et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération**

**VIII – INFORMATIONS DIVERSES**

**Demande de la part de commerçants pour l'ouverture d'un marché**

à Fontaine le Port - vendredi après midi de 16 h à 20 h -

avec:

- Boucherie
- Poissonnerie
- Fleuriste
- Fromager (à confirmer)
- Fruits et légumes (à confirmer)
- Rémouleur.

La commerçante porteuse du projet fera parvenir un courrier de demande en mairie.

Possibilité de mise en place aux alentours du 15 mars.

Il serait demandé à la mairie un soutien logistique pour annoncer le marché sur panneaux municipaux et lumineux, avec distribution des Flyers qui seront préparés par les commerçants.

**Suivi réseau Eclairage Public:**

Au vu du listing des dates de passages de notre prestataire intervenant sur les réparations du réseau d'éclairage public,

Messieurs Doré et Roche, conseillers municipaux se chargent de faire une inspection mensuelle des points lumineux déficients

à noter pour l'entreprise.

La séance est levée à 20H20.

**Le Maire,**

**Béatrice Mothré**